



Déclaration de la CGT Éduc'action au Comité Technique ministériel du 15 juin 2018

Nous avons déjà eu les annonces sur l'emploi de personnels précaires sur des missions pérennes de service public, ou la volonté de recourir de façon massive au contrat comme modalité de recrutement dans la Fonction publique, en lieu et place des emplois statutaires.

Le ministre, de l'action et des comptes, en proposant un nouveau document aux syndicats le 25 mai, a franchi une nouvelle étape qui ne signifie rien d'autre, que la suppression des instances paritaires des fonctionnaires.

Cette fois, dans un document destiné au groupe de travail sur les organismes consultatifs compétents, ce gouvernement met en avant sa vision des compétences des commissions administratives paritaires.

Pour la mobilité, le ministre propose de « *supprimer toute compétence des CAP sur les actes de mobilité et mutation ainsi que pour les questions de disponibilité, détachement* ». Les CAP ne seraient plus consultés sur les promotions, les CAP ne seraient plus compétentes sur les mesures individuelles favorables.

En réalité le ministre propose de fait, la suppression du paritarisme à l'exception des questions disciplinaires.

Toutes ces préconisations sont inacceptables pour la CGT, elles constitueraient une véritable régression sociale.

Nous devons rappeler à toutes et tous que le statut général de la Fonction publique est une conquête sociale, qui garantit la qualité du service public pour la population et la transparence de la gestion de la carrière des personnels.

Le paritarisme est un élément essentiel de la démocratie sociale dans l'appareil d'État.

En exprimant sa volonté de supprimer les CAP ce gouvernement s'engage ainsi dans une épreuve de force avec la ferme intention d'infliger une défaite historique au mouvement syndical.

La publication des premiers résultats d'admission sur Parcoursup, le mardi 22 mai, a malheureusement confirmé nos craintes, 419 000 candidat·es sur 812 000 avaient reçu au moins une proposition.

Pour les autres, c'est donc le début d'une longue et angoissante attente.

Le nombre de candidat·es sans proposition dans l'enseignement supérieur diminuera dans les prochains jours et la ministre de l'Enseignement supérieur a estimé que 80 % des candidat·es auraient une proposition d'affectation en juillet, ce qui signifie que plus de 150 000 jeunes n'auront aucune proposition de poursuite d'études au début de l'été.

En 2017, les 80 % de candidat·es avaient reçu au moins une proposition dans un cursus dès la première phase de la procédure APB (Admission post bac), début juin.

Cela montre bien que le prétexte du tirage au sort en licence pris par le gouvernement pour mener cette réforme tambour battant était fallacieux.

Pour tenter de pallier à ce fiasco, des commissions d'accès à l'enseignement supérieur, pilotées par les recteur·trices, peuvent être saisies par les candidat·es qui n'ont obtenu que des réponses négatives, pour l'instant 29 000 jeunes sont dans cette situation.

Les rectorats vont tenter de leur trouver une place dans une formation «*au plus près de leurs souhaits*» en sollicitant notamment les Psy EN des CIO.

Cette situation était pourtant prévisible compte tenu du fonctionnement de l'algorithme de parcours Sup et de l'arrivée des étudiant·es de la hausse démographique des années 2000 au bac, avec près de 40 000 candidat·es de plus à la rentrée 2017, et un chiffre similaire voir plus élevé en 2018.

Donc dès l'année dernière, c'est le sujet de la trop faible capacité d'accueil des universités, qui aurait dû être pris en compte.

L'objectif réel de ce gouvernement est de limiter le pourcentage d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur.

Comme nous l'avons dénoncé dès le début, le Président de République, avait bien la volonté de mettre en place une sélection à l'entrée de l'université.

Nous devons aussi rappeler que cette réforme ferme définitivement les portes de l'université aux titulaires d'un bac professionnel.

Pour la CGT Educ'action, la vraie inégalité est simplement le fait d'écarter certains jeunes des études supérieures, le plus souvent sur des critères géographiques et sociaux.

La réforme annoncée par le ministre, pour la voie professionnelle est la dernière pierre à l'édifice du tri social et de la sélection déjà mis en place par la loi ORE et la réforme du lycée général et technologique.

La mise en œuvre de seconde de détermination, déjà expérimentée dans certaines académies et dans certains champs professionnels tendra à la dévalorisation de l'enseignement professionnel au prétexte d'améliorer le parcours d'orientation de l'élève, il s'agit d'une déprofessionnalisation des diplômés de la voie professionnelle qui se ferait de fait, suivant un cursus réduit à 2 ans.

Le ministre engage là une déspecialisation des baccalauréats professionnels en phase avec la demande du patronat d'une main-d'œuvre polyvalente.

Le ministre de l'Éducation explique vouloir développer des Campus des Métiers et des Qualifications pour regrouper dans un même lieu où dans un réseau, rassemblant l'ensemble des acteurs de la formation pro et du monde économique autour d'un même champ professionnel.

Au-delà des éléments de langages qui serviront à promouvoir la réforme, les Campus des Métiers seront l'outil qui parachèvera la politique de déréglementation.

Pour s'en convaincre il suffit d'observer certains critères d'obtention du label, comme l'impératif de la mixité des parcours et des publics ou la généralisation de la notion de compétences.

La délivrance de certificats attestant de blocs de compétence qui aboutira à la destruction des diplômés et la fin de la reconnaissance des qualifications tant souhaitées par le patronat.

La mixité des parcours servira avant tout au renforcement de l'apprentissage dont le gouvernement et les collectivités peinent à atteindre les objectifs annoncés.

Le développement des passerelles entre lycées professionnels et centres de formation d'apprenti-es transformeront les LP en antichambre de l'apprentissage et accentueront la mise en concurrence entre les LP et les CFA.

La mixité des publics sera encouragée ce qui dégradera encore davantage les conditions de travail des personnels et remettra en cause le statut des enseignants, avec une annualisation des services qui deviendra inévitable.

En faisant des campus des métiers, la vitrine de la voie pro, il y aura d'un côté les LP adossés aux pôles de compétitivité régionaux, bénéficiant de la publicité et des financements leur garantissant reconnaissance et rayonnement, présenté comme la voie de l'excellence, de l'autre les LP des zones rurales ou des quartiers populaires.

En mettant à mal l'égalité de traitement des voies, des filières et des disciplines, le gouvernement, non seulement tourne résolument le dos à la lutte contre le déterminisme social, mais se donne aussi les moyens de mettre en œuvre la suppression de milliers de postes d'enseignants notamment dans les filières tertiaires.

Même si nombre de questions restent encore en suspens et doivent faire l'objet de discussions ultérieures, d'ores et déjà nous pouvons faire le constat alarmant, que la réforme annoncée ne contribuera pas à la revalorisation de la voie professionnelle scolaire.

La baisse des volumes horaires et la réorganisation des enseignements par la réécriture des programmes et des référentiels des diplômes créent de très vives inquiétudes chez les enseignant-es.

La plupart des mesures annoncées vont dans le sens de l'individualisation et de la sélection et sonnent le glas du besoin d'élévation du niveau de qualification et de toute vocation émancipatrice de la formation professionnelle sous statut scolaire.

La déspecialisation et la déconsidération des enseignements généraux, largement réduits à une conception utilitariste, conduisent à des formations au rabais conçues pour répondre aux demandes d'employabilité immédiate et locale du patronat.

Pour la CGT Educ'action, la vocation de l'enseignement pro est de permettre tout à la fois l'insertion professionnelle et la poursuite d'études dans le but d'accéder à un emploi stable et bien rémunéré. Cela passe par la validation de diplômes reconnus nationalement, obtenus par un cursus qualitativement et quantitativement en mesure de les garantir.

Pour faire obstacle aux réformes en cours, défendre nos services publics, nos statuts, améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des élèves et des étudiant-es, la CGT travaillera à la construction du rapport de force avec toutes les organisations syndicales qui partagent la volonté de défendre la voie professionnelle sous statut scolaire.

Pour terminer cette intervention, le gouvernement s'est engagé récemment, à mettre en place un plan d'urgence pour Mayotte, nous souhaitons que le comité technique ministériel puisse être informé de l'état d'avancement des différentes mesures annoncées, notamment en matière de recrutement et de formation des personnels enseignants.